

ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU MÉMOIRE DE MASTER 2018-2019

La validation d'un master d'anthropologie inclut la rédaction d'un mémoire de recherches, remis par écrit et soutenu individuellement devant un jury à la fin du M2. Les étapes de l'élaboration du mémoire sur deux années, semestre par semestre, sont les suivantes (**il revient à chaque étudiant de veiller à ce que son directeur soit bien conscient de ces différentes modalités et échéances**) :

S1 :

Avant le **21 décembre 2018** (fin du semestre), les étudiants de M1 remettront un projet de mémoire de 10 à 15 pages à leur directeur de mémoire, à leur tuteur, et au responsable de leur cours de domaine régional (parcours Ethnologie Générale), ou de leur séminaire thématique (parcours EMAD, APE et Préhistoire). Ce projet devra comporter un exposé écrit du sujet, élaboré à partir d'un aperçu critique de la littérature scientifique pertinente. Il pourra faire l'objet d'une présentation orale dans le cadre du cours de domaine ou du séminaire thématique. Chaque étudiant aura déposé avant cette date au secrétariat l'intitulé de son sujet ainsi que le nom d'un directeur de mémoire et d'un tuteur (ces informations resteront modifiables jusqu'à la soutenance du mémoire au S4).

Le directeur du mémoire et le tuteur feront parvenir au responsable de domaine un rapport accompagné d'une évaluation sous forme de lettre (A, B, C, D, E) **avant le 7 janvier 2019**. Le responsable de domaine/parcours, sur cette base, transmettra une note chiffrée au secrétariat (Johanna Adile) **avant le 14 janvier 2019**.

S2 :

Les cours du S2 sont regroupés sur un mois, **du 14 janvier au 22 février 2019**, afin de permettre aux étudiants d'effectuer un séjour de recherches prolongé (enquête ethnographique, étude de collection, travail en bibliothèque, etc.).

Le 22 février 2019 un projet de 20 pages environ (qui correspond à l'EC « **protocole d'enquête** ») sera remis pour évaluation au directeur, au tuteur et au responsable du cours de domaine/séminaire thématique (en version électronique). Ce projet inclura, en plus de l'exposé du sujet rendu au S1, et revu d'après les commentaires du directeur, un programme de recherches réaliste détaillant avec autant que possible le calendrier prévisionnel du travail, les choix méthodologiques, ainsi que les conditions pratiques de leur mise en œuvre tout au long du séjour de recherches envisagé.

Ce même projet sera **présenté oralement les 6 et 7 mars 2019** devant un comité de chercheurs et d'enseignants-chercheurs à la MAE.

Avant le **21 juin 2019**, chaque étudiant enverra à son directeur de mémoire et à son tuteur un compte-rendu détaillé des recherches effectuées et restant à réaliser (qui correspond à l'UE « **rapport d'enquête** »), en faisant le point sur l'évolution du sujet à cette étape du travail. La forme de ce compte-rendu sera fonction des particularités du terrain ; les conditions de remise de ce travail et son contenu seront fixées par le directeur et le tuteur. Sur cette base, une note sera transmise au secrétariat par le directeur de mémoire avant le **28 juin 2019**.

S3 :

À la fin du S3, le **21 décembre 2018**, les étudiants de M2 remettront à leur directeur, leur tuteur, et au responsable du séminaire de domaine/parcours, un plan détaillé de leur mémoire comprenant des **parties déjà rédigées (35-50 pages)**.

Le directeur du mémoire et le tuteur feront parvenir au responsable du cours de domaine/séminaire thématique un rapport accompagné d'une évaluation sous forme de lettre (A, B, C, etc.) **avant le 7 janvier 2019**. Les responsables susmentionnés transmettent les notes chiffrées au secrétariat **avant le 14/ janvier 2019**.

S4 :

Les étudiants souhaitant soutenir leur mémoire de M2 lors de la **première session** (afin de pouvoir concourir au contrat doctoral) devront impérativement en remettre **une première version (80-100 pages) à leur directeur le 30 avril 2019**. Cette première version, dont l'état d'achèvement importe peu, devra comporter un résumé explicite du contenu du mémoire. Sur la base du travail remis, le directeur décidera si le mémoire peut être soutenu en première session et demandera les corrections qu'il juge nécessaires. C'est aussi sur la base de cette première version que le directeur du mémoire prendra contact avec les membres du jury de soutenance et sollicitera un membre extérieur à l'équipe pédagogique qui produira avant la soutenance, **un rapport de 1000 signes au moins**. Ce rapport, envoyé au plus tard la veille, sera discuté lors de la soutenance.

Ils devront impérativement remettre la **version définitive de leur mémoire (100-150 pages) au directeur et au tuteur avant le 7 mai**. Avant cette date également, 2 exemplaires comportant un résumé (français et anglais) et cinq mots-clés seront déposés au bureau de Johanna Adile (D213B).

Ce mémoire sera soutenu devant un jury composé du directeur, du tuteur et obligatoirement d'un troisième membre extérieur l'équipe pédagogique d'encadrement du mémoire (directeur et tuteur). La **soutenance aura lieu avant 22 mai 2019**. Le mémoire fera l'objet d'une appréciation reportée sur le procès verbal de soutenance, accompagné d'une évaluation sous forme de lettre (A, B, C, D, E). Le pré-rapport, le pv de soutenance ainsi que la note seront transmises au secrétariat avant le **22 mai 2019**, pour notation définitive lors du jury de M2. Une copie électronique du mémoire sera envoyée aux responsables du master à cette date. Le jury se tiendra le **24 mai 2019**.

Concours de l'Ecole Doctorale :

Les étudiants souhaitant concourir au contrat doctoral de l'ED 395 devront avoir **soutenu en première session**. Ils devront déposer **un projet de thèse au LESC le 24 mai 2019 au plus tard**. Une commission réunissant des chercheurs et enseignants chercheurs sélectionnera quelques candidatures (internes et externes). Les candidats retenus par le LESC devront ensuite défendre **oralement** leur projet devant le jury pluridisciplinaire de l'ED.

2^e Session :

Les étudiants souhaitant soutenir leur mémoire en deuxième session devront le déposer au secrétariat, suivant la procédure indiquée ci-dessus, au plus tard **le 18 juin 2019**. Le rapport du jury devra parvenir au secrétariat **le 28 juin 2019** au plus tard. Le jury de la session de rattrapage se tiendra le **2 juillet 2019**.

Master 1 : N. Prévot (nicolas.prevot@parisnanterre.fr) / Master 2 : O. Kyburz (olivier.kyburz@mae.u-paris10.fr) et E. Garine (eric.garine@mae.u-paris10.fr) / APE : A. Piette (piettealbert@hotmail.com) / EMAD : N. Prévot (nicolas.prevot@parisnanterre.fr) / Préhistoire : E. Boeda (boeda@gmail.com) / Domaine Asie : G. Delaplace (g.delaplace@yahoo.fr) / Amériques : E. de Vienne (emmanueldevienne@googlemail.com) et P. Erikson (philippe.erikson@u-paris10.fr) / Europe : V. Milliot (virginie.milliot@free.fr) et M. Heintz (monica.heintz@u-paris10.fr) / Afrique et monde arabo-musulman : O. Kyburz (olivier.kyburz@mae.u-paris10.fr) et E. Garine (eric.garine@mae.u-paris10.fr)